VERS LE BAC 2021

Novembre 2019

Présentation aux élèves de première générale et technologique :

les épreuves communes de contrôle continu en voie générale et technologique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

BAC2021 : LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Le nouveau baccalauréat comprend une part de contrôle continu pour valoriser un travail régulier tout au long de l'année de première et de l'année de terminale.

  - Le contrôle continu reflète mieux le travail régulier de l'élève. Il tient compte de sa progression et permet à l'élève de cumuler ses acquis pour l'obtention du baccalauréat.

  - Les épreuves engendrent **moins de stress** car l'effort de révision est mieux réparti, évitant le bachotage en fin de terminale. Elles s'inscrivent dans le cours normal de la scolarité.

  - Les épreuves de contrôle continu permettent aux élèves d'identifier leurs points forts et leurs lacunes et de **progresser** dans leurs apprentissages.

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC – VOIE GÉNÉRALE

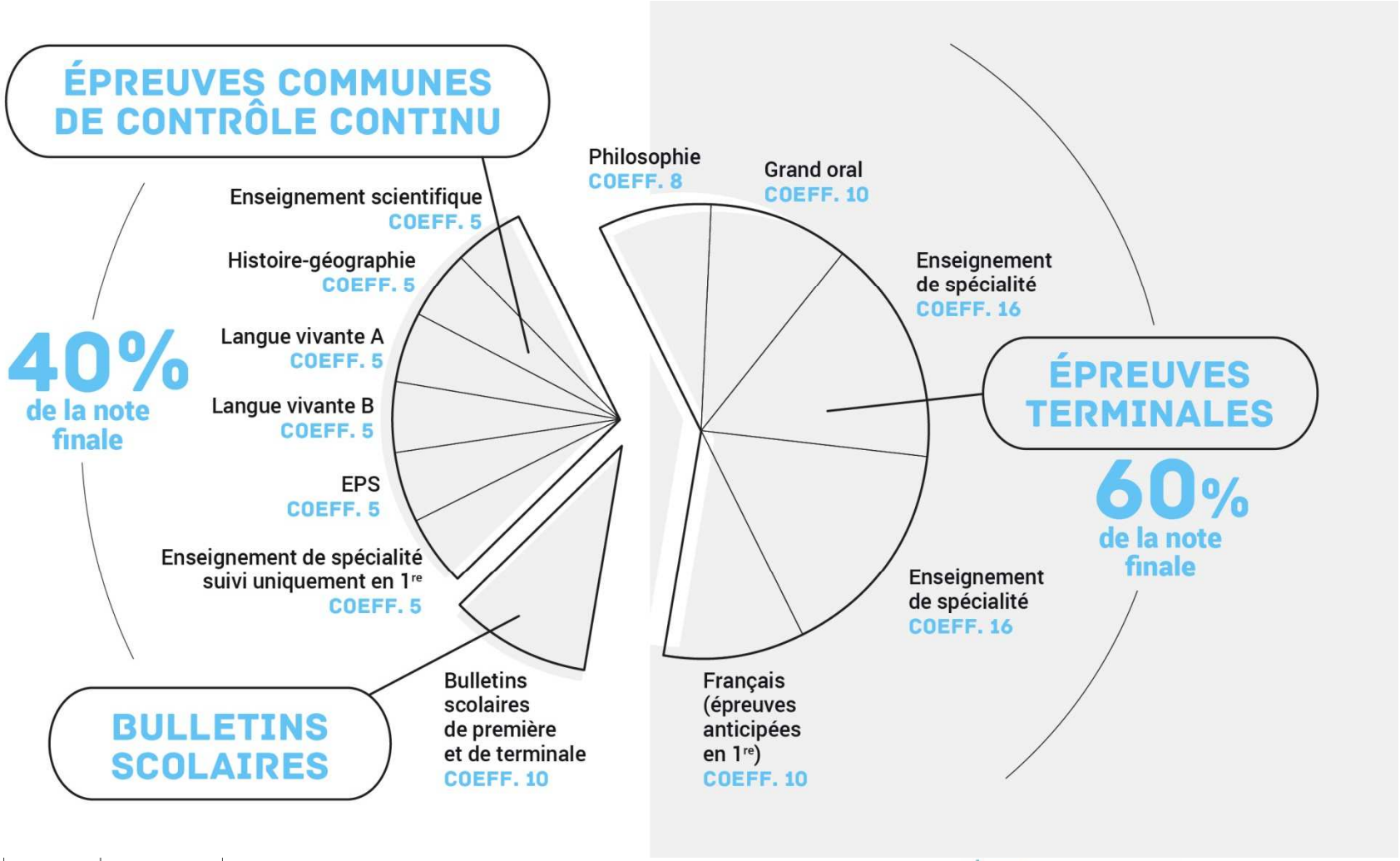

COMPOSITION DE LA NOTE DU BAC - VOIE TECHNOLOGIQUE

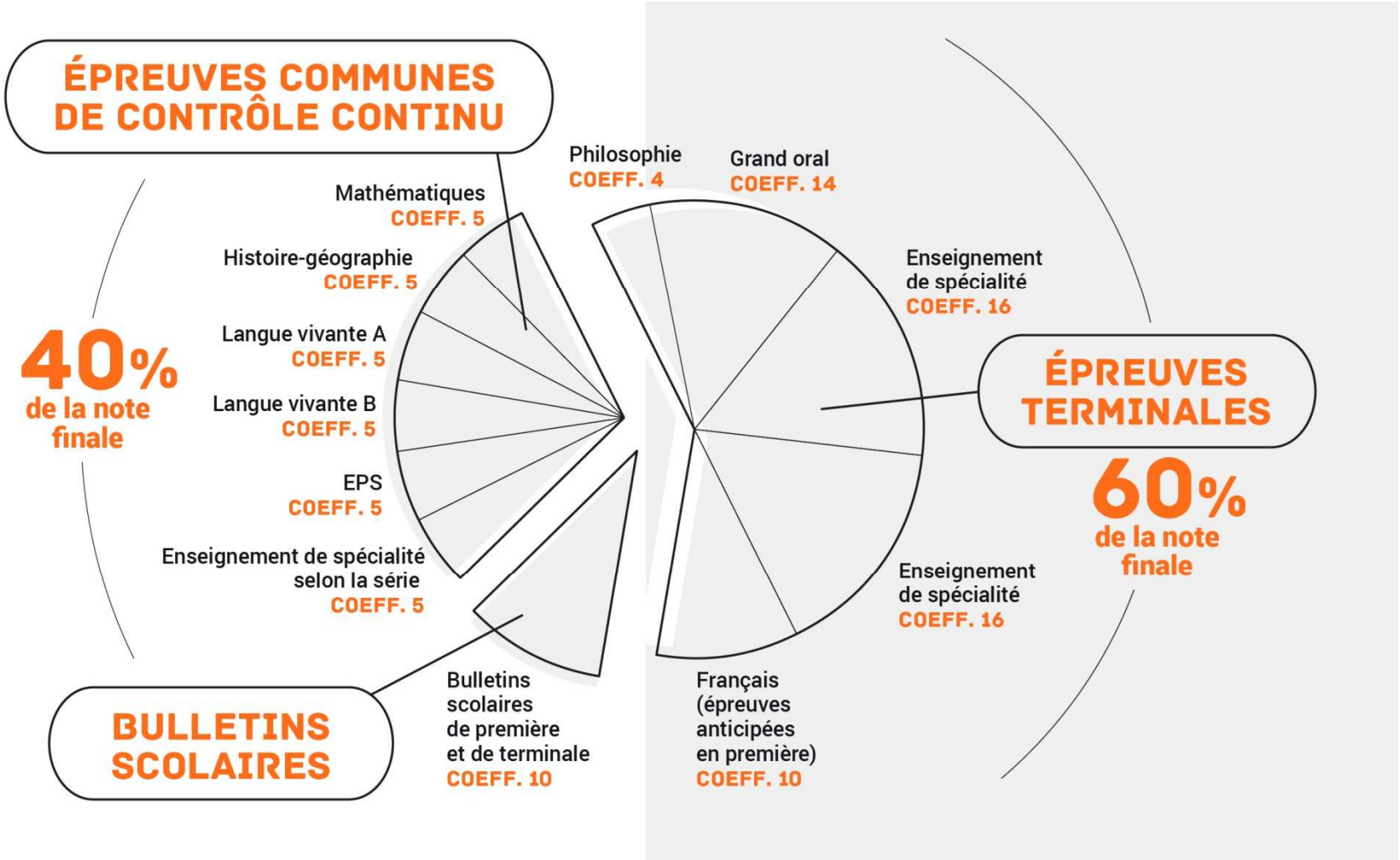

CALENDRIER DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU – VOIE GÉNÉRALE

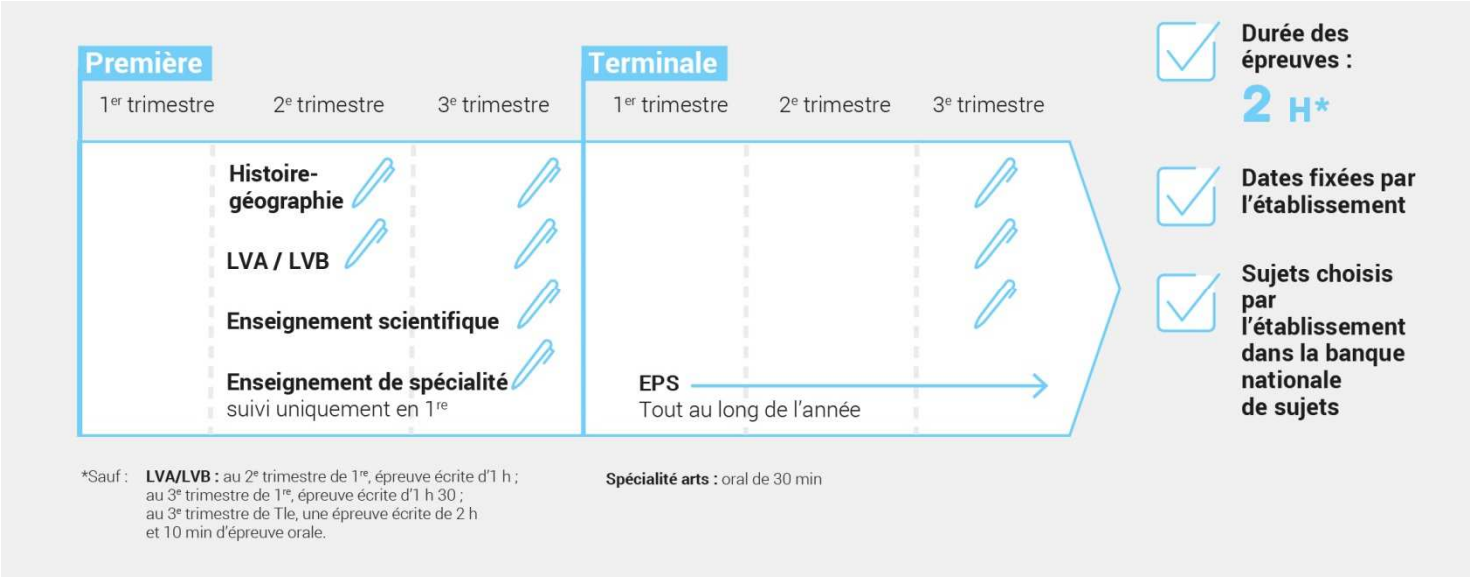

CALENDRIER DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU – VOIE TECHNOLOGIQUE

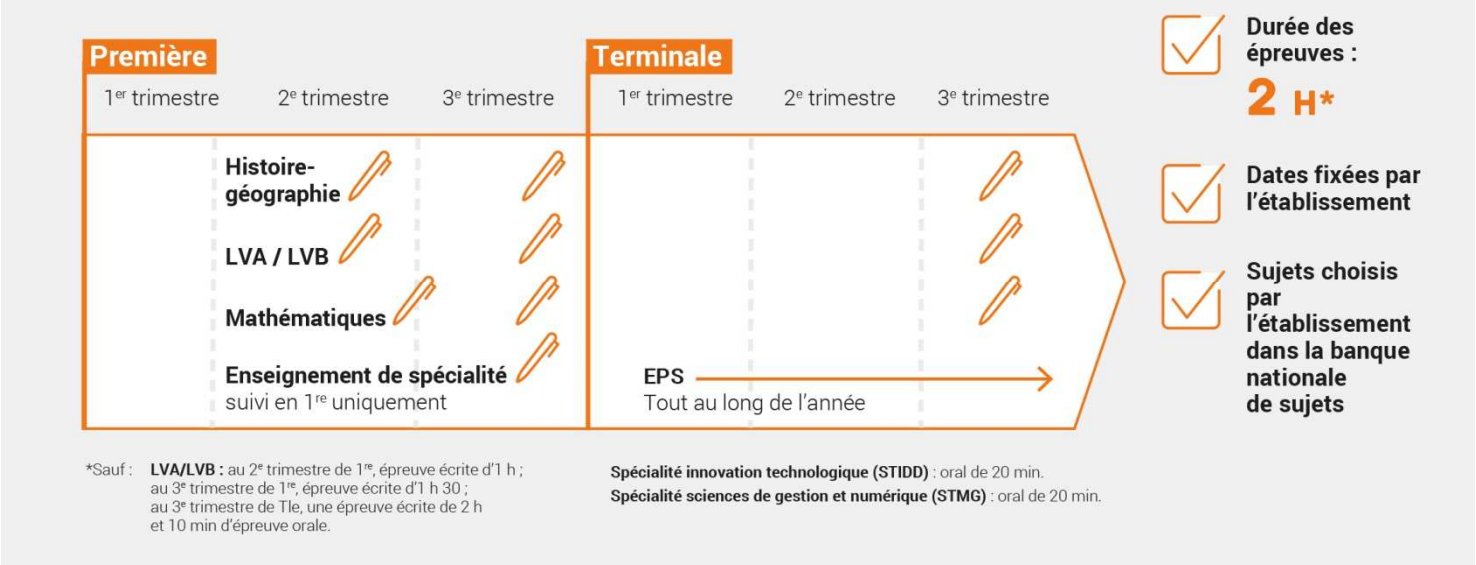

LES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Les épreuves communes de contrôle continu portent sur :
  - les enseignements communs : enseignement scientifique (voie générale) et mathématiques (voie technologique), histoire-géographie, LVA et B
  - et la spécialité qui ne sera pas poursuivie en Terminale

- 3 séries d'épreuves communes de contrôle continu sont prévues
  - 2 en classe de 1re ;
  - 1 en Terminale.

- Chaque série d'épreuves porte sur la partie du programme qui a été précédemment étudiée.

- Les épreuves de contrôle continu durent deux heures, sauf pour les langues vivantes A et B - L'EPS est évalué tout au long de l'année de Terminale.

- La note pour chaque enseignement est la moyenne des notes obtenues aux épreuves. Tous les enseignements bénéficient du même coefficient (5).

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ SUIVI UNIQUEMENT EN PREMIÈRE

Voie générale

- L'élève de 1re communique au conseil de classe du 2e trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en Terminale.
- Celui-ci fera donc l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu au 3e trimestre.

Voie technologique

Les enseignements de spécialité faisant l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu sont les suivants, selon les séries :

ST2S :	Physique - chimie pour la santé
STL :	Biochimie - biologie
STD2A :	Physique - chimie
STI2D:	Innovation technologique
STMG :	Sciences de gestion et numérique
STHR :	Enseignement scientifique alimentation - environnement
S2TMD :	Economie, droit et environnement du spectacle vivant

ORGANISATION DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- En décembre, l'élève de 1re valide son inscription au baccalauréat selon des modalités précisées par le chef d'établissement et choisit les langues qu'il passera en LVA et LVB.

- Pour chaque épreuve de contrôle continu, l'élève reçoit une convocation au moins 8 jours avant la date de l'épreuve
  - En cas d'absence pour raison de force majeure, une épreuve de remplacement sera organisée par l'établissement.
  - Par contre, en cas d'absence sans justificatif ou hors cause de force majeure, une note de zéro sera attribuée pour l'épreuve.

- Les élèves passent les épreuves communes de contrôle continu, soit dans leur lycée, soit dans un établissement proche si leur organisation est mutualisée entre établissements.

DES SUJETS ISSUS D'UNE BANQUE NATIONALE DE SUJETS

- Les sujets sont choisis dans une banque nationale de sujets par le chef d'établissement sur proposition des professeurs

- La banque nationale des sujets garantit l'égalité de traitement des candidats.
  - Elle rassemble des sujets de niveau équivalent sur les différentes parties des programmes.
  - Les sujets tiennent compte des progressions pédagogiques des programmes d'enseignement de 1re et de Tle.
  - Ces sujets ont été élaborés par des inspecteurs et des professeurs

ORGANISATION DES ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

- Les copies sont ensuite numérisées et anonymisées

- Les copies seront corrigées par d'autres professeurs au sein de l'établissement ou au sein d'un autre établissement de l'académie suivant un barème de correction. Aucun professeur ne corrigera les copies de ses élèves

- Une commission d'harmonisation des notes se tiendra dans chaque académie à l'issue de chaque série d'épreuves de contrôle continu pour préserver le respect du principe d'égalité entre les candidats, quels que soient leur établissement, leur correcteur ou leur sujet

DES COPIES NUMÉRISÉES ET ANONYMISÉES

Fac similé des copies qui seront utilisées pour les épreuves communes de contrôle continu.

Après l'épreuve, la copie de l'élève est anonymisée et corrigée par un professeur autre que son professeur habituel.

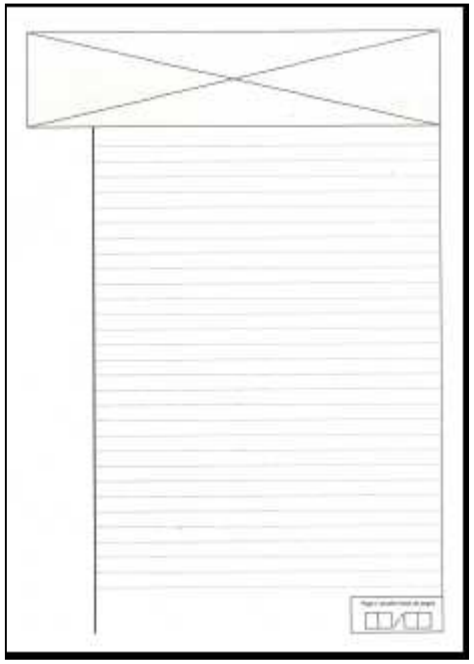

APRÈS LES ÉPREUVES : CONSULTER SES COPIES

- Après chaque série d'épreuves communes de contrôle continu, l'élève peut consulter ses notes et ses copies annotées sur une plateforme dédiée.

  - L'élève a connaissance de ses notes au fur et à mesure : elles lui permettent de prendre conscience de ses points forts et peuvent l' aider dans sa progression.

  - Les annotations des correcteurs lui permettent de comprendre, pour chaque exercice, ce qui a été réussi et ce qui doit encore être travaillé.

  - Les professeurs accompagnent les élèves pour progresser d'une épreuve à l'autre.

RÉUSSIR SON CONTRÔLE CONTINU

Plus d'informations sur le site [Quand je passe le Bac]() pour bien se préparer aux épreuves du contrôle continu et comprendre ce qui est attendu lors de l'épreuve.

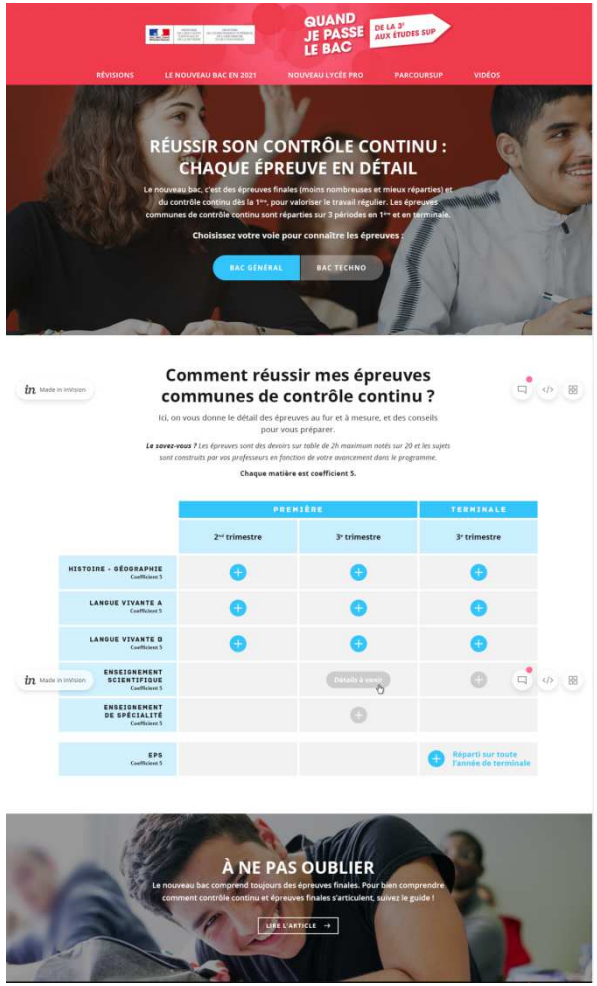

LIVRET SCOLAIRE ET CONTRÔLE CONTINU

- Le contrôle continu combine deux modalités d'évaluation :
  - **les notes des livrets scolaires à hauteur de 10% de la note finale**
  - et les épreuves communes de contrôle continu à hauteur de 30 %

- Les notes des livrets scolaires portent sur l'ensemble des matières étudiées en 1re et en Tle, y compris les enseignements optionnels.

CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES

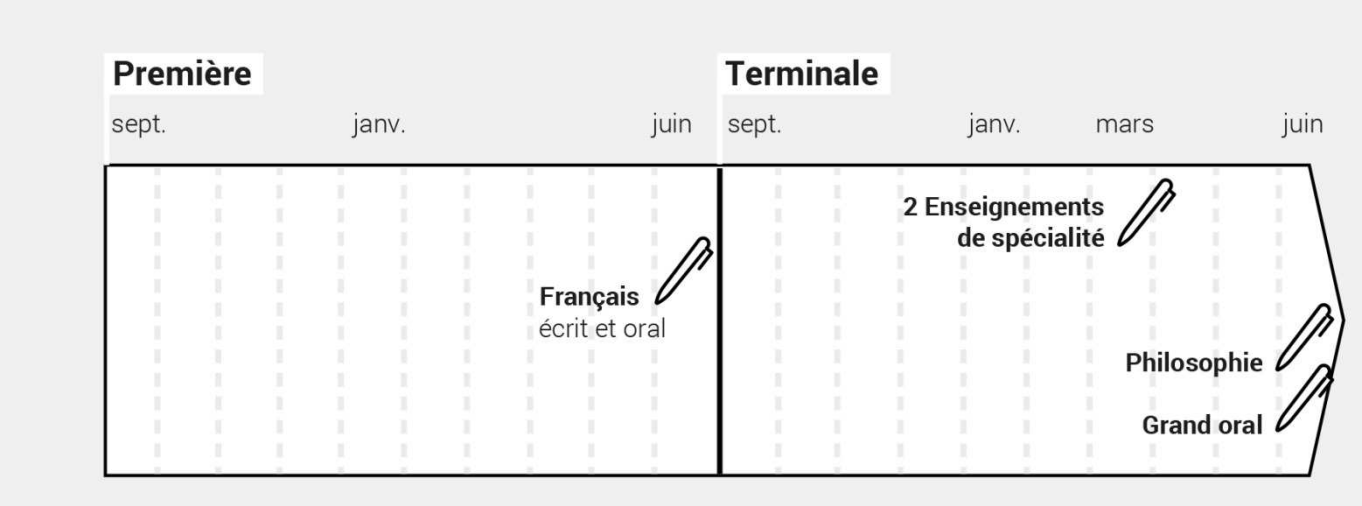

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE